Duplicata

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE
DE MAMOUDZOU

REGISTRE DU COMMERCE
Espace Coralium - Route Nationale 1
Kaweni
97600 MAMOUDZOU

EKWALI Nutrition Animale
Ironi Bé
97660 Dembeni

V/REF :
N/REF : 2011 B 99714 / 2018-B-398

Le greffier du tribunal de grande instance de Mamoudzou certifie qu'il a reçu le 29/11/2018,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 31/12/2017.

Rapport de gestion en date du 31/12/2017

Rapport du commissaire aux comptes en date du 31/12/2017

Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire en date du 25/06/2018

Concernant la société

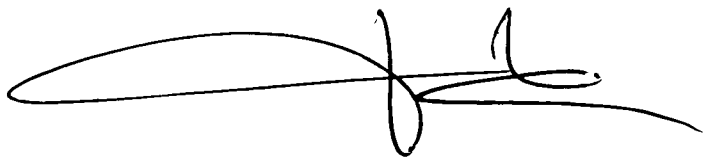
EKWALI Nutrition Animale
Société par actions simplifiée
Ironi Bé
97660 Dembeni

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2018-B-398 le 29/11/2018

R.C.S. MAMOUDZOU 534 667 779 (2011 B 99714)

Fait à MAMOUDZOU le 29/11/2018,

LE GREFFIER



Formulaire obligatoire
(article 223 du Code général des impôts)

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065-SD
2018
Page 1

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE [redacted]
REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
Dépôt du : 29/11/2018 2018 B 398

IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le:	01 01 2017	au/le N°:	31122017
Déficitaire:			X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre		Si option pour le régime spécial de location en vue de la sous-location (entreprises de travaux maritimes), cocher la case	
Si vous êtes l'entreprise soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223-I-1 quinquies C du CGI)		Si vous êtes une entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD	

Si une autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258, indiquer le nom et la localisation

TGI DE MAMOUDZOU
Arrivée le 29 NOV. 2018
REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social:
Société EKWALI NUTRITION ANIMALE SAS	BP 81 IRONI BE 97660 DEMBENI
SIRET 5 3 4 6 6 7 7 7 9 0 0 0 1 9	
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées: GESTION AGRICOLE — Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable à 33 1/3%		Bénéfice imposable à 28%		Déficit	49 541
Bénéfice imposable à 15%					

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15%		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%	

PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quindecies)	

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles, art 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes		Zones franches urbaines		Pôle de compétivité	
Entreprises nouvelles, art 44 septies		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	x	Autres dispositifs	x	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	

Sociétés d'investissements immobiliers côtées		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	218 649	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W | dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
Conseil et Audit MOI Mayotte Immeuble le MEGA 97600 MAMOUDZOU Tél: 02 69 61 05 58	Tél:
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:	**Identité du déclarant:**
N° d'agrément du CGA Tél:	Date: 19/04/2018 Lieu DEMBENI Qualité et nom du signataire: G. RUBIN président Signature

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2017 et ayant cessé en 2017, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTÉS »).

Formulaire obligatoire
(article 223 du Code général des impôts)

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis-SD
2018

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES AINSI QUE DES SOMMES ASSIMILEES DISTRIBUEES

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e	
					f	
					g	
					h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j	
Montant des revenus répartis (5)				Total (a à h)		

G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Pour les S.A.R.L. : Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants 1	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit 2	Année au cours de laquelle le versement a été effectué. 3	Montant des sommes versées : à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits. 4	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement. Indemnités forfaitaires. 5	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement. Remboursements. 6	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les Indemnités forfaitaires. 7	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les Remboursements. 8
M RUBIN GUILLAUME PRESIDENT 9 RESIDENCE DES MU TSOUNDZOU 97600 MAMOUDZOU	4 000	2017	94 972				
M RUFFET ALEXIS C/O SCAM BP 442 IRONE BE 97600 MAMOUDZOU	2 560						
SOFICOOP ZI DE CAMBAIE 97460 ST PAUL	2 000						
M GAILLARD JEAN LOUIS 7 ALLEE DES HIRONDELLES 97460 ST PAUL	2 000						
M DAROUSSI NAHUM BP 442 97600 MAMOUDZOU	1 440						

H DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

QUADRATUS Informatique

Formulaire obligatoire (article 54 quater du code général des impôts)

Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2067
(2018)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2017 **ou exercice**

Désignation de l'entreprise Société EKWALI NUTRITION ANIMALE SAS — du 01012017

Adresse BP 81 IRONI BE 97660 DEMBENI — au 31122017

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ❶

	NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ	ADRESSE COMPLETE
1	RUBIN GUILLAUME DIRECTEUR GENERAL	9 RES JARDIN DES EPICES BAT LES HUSCADIE 97600 MAMOUDZOU
2	ROLLAND LOUIS-MARIE RESPONSABLE USINE D'ALIMENT	C/O SCAM IRONIE BE 97660 DEMBENI
3	ROSSOLIN LOUIS PHILIPPE TECHNICIEN	KWALE LEGION TSOUNDZOU 1 97600 MAMOUDZOU
4	LE LU DIDIER BERNARD RESPONSABLE D'ACTIVITE NEGOC	QU. MFILAOUNI C/O M.SAID ABDILLA 97680 COMBANI
5	LAUGE NATACHA COMPTABLE	17 RUELLE PAMELEC 97615 PAMANDZI
6		
7		
8		
9		
10		

	RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ❻)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
	Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ❷)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ❸)	Valeur des avantages en nature (v. notice ❹)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ❺)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ❼)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ❽)	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	108 659		10 200		118 859				118 859
2	41 340				41 340				41 340
3	37 329				37 329				37 329
4	33 129				33 129				33 129
5	31 716				31 716				31 716
6									
7									
8									
9									
10									
**	252 173		10 200		262 373				262 373

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS

	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	2 365
Total	2 365

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ❶ :

Total des dépenses		Bénéfices imposables ❾	
- de l'exercice 2017 (total col.9 + total col.10) ⓲	264 738	- de l'exercice 2017 ⓲	362 746
- de l'exercice précédent ⓲	244 926	- de l'exercice précédent ⓲	(369 450

Nom et qualité du signataire

A DEMBENI le 19/04/2018

Signature,

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

QUADRATUS Informatique

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

1 BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2018

Désignation de l'entreprise : Société EKWALI NUTRITION ANIMALE SAS — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 97660 DEMBENI — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 53466777900019 — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le, 31122017 Net 3	N-1 31122016 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA					
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	13 245	AC	13 245		
	Frais de développement *	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	8 097	AG	8 097		419
	Fonds commercial (1)	AH		AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
	Constructions	AP	2 860 890	AQ	708 842	2 152 048	2 264 682
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	109 770	AS	52 778	56 992	73 223
	Autres immobilisations corporelles	AT	214 571	AU	99 765	114 806	88 865
	Immobilisations en cours	AV		AW			
	Avances et acomptes	AX		AY			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU	20 999	CV		20 999	20 999
	Créances rattachées à des participations	BB		BC			
	Autres titres immobilisés	BD		BE			
	Prêts	BF		BG			
	Autres immobilisations financières*	BH	13 580	BI		13 580	13 580
	TOTAL (II)	BJ	3 241 151	BK	882 726	2 358 425	2 461 768
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	667 031	BM		667 031	517 163
	En cours de production de biens	BN		BO			
	En cours de production de services	BP		BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR	11 716	BS		11 716	14 056
	Marchandises	BT	119 137	BU		119 137	180 790
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	42 734	BW		42 734	38 225
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	354 679	BY	111 582	243 096	236 458
	Autres créances (3)	BZ	869 727	CA		869 727	868 665
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE			
	Disponibilités	CF	325 129	CG		325 129	16 280
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	4 520	CI		4 520	732
	TOTAL (III)	CJ	2 394 673	CK	111 582	2 283 090	1 872 369
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	5 635 824	1A	994 308	4 641 516	4 334 137

Renvois : (1) Dont droit au bail — (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

QUADRATUS Informatique

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition**

Désignation de l'entreprise : Société EKWALI NUTRITION ANIMALE SAS — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 300 000)	DA	300 000	300 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	30 000	30 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	1 020 403	826 070
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	599 023	194 333
	Subventions d'investissement	DJ	1 201 973	1 338 036
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	3 151 400	2 688 439
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	37 050	37 050
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	37 050	37 050
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	693 026	856 711
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	1 467	937
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	405 467	398 315
	Dettes fiscales et sociales	DY	340 966	302 867
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	11 920	48 268
	Autres dettes	EA	221	1 550
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	1 453 066	1 608 647
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	4 641 516	4 334 137

RENVOIS

(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont — Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	898 110	1 608 647
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		113 229

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2018

Désignation de l'entreprise : Société EKWALI NUTRITION ANIMALE SAS — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N					Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	863 884	FB		FC	863 884	696 719
	Production vendue biens*	FD	2 847 721	FE		FF	2 847 721	2 527 164
	Production vendue services*	FG	73 535	FH		FI	73 535	75 691
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	3 785 140	FK		FL	3 785 140	3 299 574
	Production stockée*					FM	(2 340)	663
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	1 052 269	834 902
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	106 491	13 479
	Autres produits (1) (11)					FQ	5 197	1 369
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	4 946 757	4 149 988
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	615 117	562 586
	Variation de stock (marchandises)*					FT	61 652	(43 993)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	2 616 678	2 369 799
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(149 868)	(184 381)
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	469 433	462 199
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	35 777	221 125
	Salaires et traitements*					FY	451 582	355 687
	Charges sociales (10)					FZ	41 372	28 828
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements*					GA	249 319	208 645
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	23 902	726
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		37 050
	Autres charges (12)					GE	42 303	1 032
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	4 457 267	4 019 302
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	489 490	130 685
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	8 726	3 054
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	8 726	3 054
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	33 669	32 663
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	33 669	32 663
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(24 942)	(29 610)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	464 548	101 075

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053 2018

Désignation de l'entreprise : Société EKWALI NUTRITION ANIMALE SAS — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		7 168
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	136 062	107 938
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	136 062	115 106
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	1 587	18 713
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		3 135
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	1 587	21 848
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	134 476	93 258
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	5 091 546	4 268 147
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	4 492 523	4 073 814
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	599 023	194 333
RENVOIS (1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
(3) Dont	- Crédit bail mobilier *	HP		
	- Crédit bail immobilier	HQ	4 942	10 974
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1	28 722	13 479
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6		obligatoires A9

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
REGULARISATION DIVERS	1 587	
QUOTE PART SUBVENTION VIRE AU RESULTAT		136 062

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

QUADRATUS Informatique

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

⑤ IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054 2018

Désignation de l'entreprise : Société EKWALI NUTRITION ANIMALE SAS — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A IMMOBILISATIONS

			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice (1)	Augmentations : Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence (2)	Augmentations : Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste (3)
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	CZ	13 245	D8	D9
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II	KD	8 097	KE	KF
CORPORELLES	Terrains	KG		KH	KI
CORPORELLES	Constructions — Sur sol propre [Dont Composants L9]	KJ		KK	KL
CORPORELLES	Constructions — Sur sol d'autrui [Dont Composants M1]	KM	2 756 704	KN	KO 104 186
CORPORELLES	Constructions — Installations générales, agencements et aménagements des constructions * [Dont Composants M2]	KP		KQ	KR
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels [Dont Composants M3]	KS	109 770	KT	KU
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements aménagements divers *	KV	106 667	KW	KX 22 857
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport *	KY	45 862	KZ	LA 3 425
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique	LB	32 607	LC	LD 15 508
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *	LE		LF	LG
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours	LH		LI	LJ
CORPORELLES	Avances et acomptes	LK		LL	LM
CORPORELLES	TOTAL III	LN	3 051 610	LO	LP 145 976
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M	8T
FINANCIÈRES	Autres participations	8U	20 999	8V	8W
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés	IP		IR	IS
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières	IT	13 580	IU	IV
FINANCIÈRES	TOTAL IV	LQ	34 579	LR	LS
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	ØG	3 107 531	ØH	ØJ 145 976

CADRE B IMMOBILISATIONS

			Diminutions : par virement de poste à poste (1)	Diminutions : par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence (2)	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice (3)	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice (4)
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	IN		CO	DO 13 245	D7 13 245
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II	IO		LV	LW 8 097	IX 8 097
CORPORELLES	Terrains	IP		LX	LY	LZ
CORPORELLES	Constructions — Sur sol propre	IQ		MA	MB	MC
CORPORELLES	Constructions — Sur sol d'autrui	IR		MD	ME 2 860 890	MF 2 860 890
CORPORELLES	Constructions — Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG	MH	MI
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ	MK 109 770	ML 109 770
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM	MN 129 524	MO 129 524
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	IV		MP	MQ 49 287	MR 49 287
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS 12 356	MT 35 759	MU 35 759
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *	IX		MV	MW	MX
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ	NA	NB
CORPORELLES	Avances et acomptes	NC		ND	NE	NF
CORPORELLES	TOTAL III	IY		NG 12 356	NH 3 185 230	NI 3 185 230
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU	M7	ØW
FINANCIÈRES	Autres participations	IØ		ØX	ØY 20 999	ØZ 20 999
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés	I1		2B	2C	2D
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières	I2		2E	2F 13 580	2G 13 580
FINANCIÈRES	TOTAL IV	I3		NJ	NK 34 579	2H 34 579
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	I4		ØK 12 356	ØL 3 241 151	ØM 3 241 151

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

En Euros.

QUADRATUS Informatique — Conseil et Audit MOI Mayotte

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Exercice N, clos le : 31122017

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : Société EKWALI NUTRITION ANIMALE SAS

Néant [X] *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE		
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

6 AMORTISSEMENTS

Désignation de l'entreprise : Société EKWALI NUTRITION ANIMALE SAS — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY	13 245	EL		EM		EN	13 245
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	7 678	PF	419	PG		PH	8 097
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR	492 022	PS	216 820	PT		PU	708 842
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	36 547	QA	16 231	QB		QC	52 778
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	18 735	QE	12 631	QF		QG	31 366
	Matériel de transport	QH	45 862	QI	436	QJ		QK	46 298
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	31 675	QM	2 782	QN	12 356	QO	22 101
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	624 840	QV	248 900	QW	12 356	QX	861 384
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		ØN	645 763	ØP	249 319	ØQ	12 356	ØR	882 726

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissement TOTAL I	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions — Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
Constructions — Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
Constructions — Inst.gales,agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles — Inst.gales,agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
Autres immobilisations corporelles — Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
Autres immobilisations corporelles — Emballages recup et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL						NM						NO	
Total général (I+II+III+IV)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY			Total général non ventilé (NW - NY)	NZ						

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

En Euros.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

(7) **PROVISIONS INSCRITES AU BILAN**

Désignation de l'entreprise : Société EKWALI NUTRITION ANIMALE SAS — Néant ☐ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	37 050	5W		5X		5Y	37 050
	TOTAL II	5Z	37 050	TV		TW		TX	37 050
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H	
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	O2		Ø3		Ø4		Ø5	
	sur immobilisations - titres de participation	9U		9V		9W		9X	
	sur immobilisations - autres immobilisations financières(1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T	165 449	6U	23 902	6V	77 769	6W	111 582
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	165 449	TY	23 902	TZ	77 769	UA	111 582
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	202 499	UB	23 902	UC	77 769	UD	148 632
	Dont dotations et reprises - d'exploitation			UE	23 902	UF	77 769		
	Dont dotations et reprises - financières			UG		UH			
	Dont dotations et reprises - exceptionnelles			UJ		UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I. — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

QUADRATUS Informatique

ANNEXE DÉCLARATION 2056

Désignation de l'entreprise : Société EKWALI NUTRITION ANIMALE SAS 31/12/2017

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
AUTRES PROVISIONS RISQUES ET CHARGES				
AVANCE FOURNISSEURS AGRIRUN/PCOI	37 050			37 050

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

8 ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE *

Désignation de l'entreprise : Société EKWALI NUTRITION ANIMALE SAS — Néant ☐ *

CADRE A ÉTAT DES CRÉANCES

			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	13 580	UV		UW	13 580
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	111 582		111 582		
	Autres créances clients	UX	243 096		243 096		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY	15 489		15 489		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	15		15		
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM	22 475		22 475		
	Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	2 384		2 384		
	Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN	17 352		17 352		
	Etat et autres collectivités publiques — Divers	VP	568 038		568 038		
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	243 974		243 974		
	Charges constatées d'avance	VS	4 520		4 520		
	TOTAUX	VT	1 242 506	VU	1 228 926	VV	13 580
RENVOIS	(1) Montant des — Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	(1) Montant des — Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B ÉTAT DES DETTES

			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	386	386		
	à plus de 1 an à l'origine	VH	692 640	137 684	492 049	62 907
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	405 467	405 467		
Personnel et comptes rattachés		8C	121 263	121 263		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	27 477	27 477		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	157 098	157 098		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	35 127	35 127		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	11 920	11 920		
Groupe et associés (2)		VI				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	221	221		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	1 451 599	VZ 896 643	492 049	62 907

RENVOIS (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice VJ 72 000

RENVOIS (1) Emprunts remboursés en cours d'exercice VK 122 306

(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques VL

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

9 DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP N° 2058-A 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : Société EKWALI NUTRITION ANIMALE SAS — Néant ☐ *

Exercice N, clos le : 31/12/2017

I. RÉINTEGRATIONS

	BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WA	599 023
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)	de l'exploitant ou des associés					WB	
		de son conjoint		moins part déductible *		à réintégrer :	WC	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE	1 890		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)	WG	1 901	XE	3 791
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB	)		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX		XW	
	Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 212 bis)*	XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.	WL	1 056	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7	1 056
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)					I8	
		- imposées au taux de 0 %					ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *	- Plus-values nettes à court terme					WN	
		- Plus-values soumises au régime des fusions					WO	
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)						XR	
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW	WQ	
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (Art.209C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		
	Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3	
	TOTAL I						WR	603 870

II. DÉDUCTIONS

	PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WS				
	Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E *						WT				
	Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WU				
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR)					WV				
		- imposées aux taux de 0 %					WH				
		- imposées aux taux de 19 %					WP				
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					WW				
		- imputées sur les déficits antérieurs					XB				
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6				
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						WZ				
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :	(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations	2A				XA				
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.						ZY	117 184			
	Majoration d'amortissement *						XD				
	Abattement sur le bénéfice et exonérations * — Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9		Entreprises nouvelles 44 sexies	L2		Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5		XF	101 465
	Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	L6		Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)	PA			
	Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies et octies A)	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	1F		Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC	101 465		
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)				PC			
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)									XS	
	Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)	Dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9		Créance dégagée par le report en arrière du déficit	ZI				XG	22 475
	Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage									Y2	
	TOTAL II									XH	241 124

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	bénéfice (I moins II)	XI	362 746	
	déficit (II moins I)			XJ
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*		ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*				XL 412 287
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN		XO 49 541

Désignation de l'entreprise : Société EKWALI NUTRITION ANIMALE SAS 31/12/2017

Détail des réintégrations diverses		
Détail des déductions diverses		
CICE 2017		22 475
Total des déductions diverses	XG	22 475

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

(10) DÉFICITS INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

Désignation de l'entreprise : Société EKWALI NUTRITION ANIMALE SAS — Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	412 287
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	412 287
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	(0)
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ	49 541
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	49 540

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	36 665

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN		YO	
à reporter au tableau 2058-A :		ligne WI		ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 *septies* du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher) — XU ☐

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

(11) TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : Société EKWALI NUTRITION ANIMALE SAS — Néant ☐ *

ORIGINES

Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	826 070
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	194 333
Prélèvements sur les réserves	ØE	
TOTAL I	ØF	1 020 403

AFFECTATIONS

Affectations aux réserves - Réserves légales	ZB	
Affectations aux réserves - Autres réserves	ZD	
Dividendes	ZE	
Autres répartitions	ZF	
Report à nouveau	ZG	1 020 403
(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II) **TOTAL II**	ZH	1 020 403

RENSEIGNEMENTS DIVERS

		Exercice N :	Exercice N-1 :
ENGAGEMENTS - Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail J7)	YQ		
- Engagements de crédit-bail immobilier	YR		
- Effets portés à l'escompte et non échus	YS		
DÉTAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES - Sous-traitance	YT	3 771	4 891
- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8)	XQ	172 275	171 942
- Personnel extérieur à l'entreprise	YU	6 184	2 154
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)	SS	26 209	20 647
- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages	YV		
- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES)	ST	260 995	262 566
Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052	ZJ	469 433	462 199
IMPÔTS ET TAXES - Taxe professionnelle *, CFE, CVAE	YW	29 295	27
- Autres impôts, taxes et versements assimilés ZS	9Z	6 482	221 098
Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052	YX	35 777	221 125
TVA - Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers	YY	72 266	335 059
- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations	YZ		
DIVERS - Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2017)*	ØB	413 520	
- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *	ØS		
- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *	ZK	%	1.95 %
- Numéro de centre de gestion agréé * XP		- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I) Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR 0
- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	RG		
- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	RH		

RÉGIME DE GROUPE*

Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL	
			Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC	
Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO	
			Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF	

Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH — N° SIRET de la société mère du groupe JJ

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

12 DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFiP N° 2059-A 2018

Désignation de l'entreprise : Société EKWALI NUTRITION ANIMALE SAS — Néant ☐ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①	Valeur d'origine * ②	Valeur nette réévaluée * ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements * ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I - Immobilisations * 1	MACHINE CB TPE AS	730		730		
2	DISQUE DUR SERVEU	451		451		
3	DOUCHETTE CODE BA	207		207		
4	FAX BROTHER	160		160		
5	IMPRIMANTE HP COL	745		745		
6	IMPRIMANTE LASER	590		590		
7	SERVEUR GENESE IN	9 473		9 473		
8						
9						
10						
11						
12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

	Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées * : Court terme ⑨	Long terme ⑩ : 19 %	15 % ou 12.8 %	0 %	Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
I - Immobilisations * 1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							

II - Autres éléments 13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A	plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑨)					
CADRE B	plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑩)					
CADRE C	autres plus-value taxable à 19 % ⑪					
		(A)	(B) (ventilation par taux)			(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

13 AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

DGFiP N° 2059-B 2018

Désignation de l'entreprise : Société EKWALI NUTRITION ANIMALE SAS — Néant [X] *

A ELÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				

	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

14 SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME

Désignation de l'entreprise : Société EKWALI NUTRITION ANIMALE SAS

Néant [X] *

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
(2) Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% (1) ou 12.8 % (2).	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) (1)*	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) (1) *	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values à 12.8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 % ③	Solde des moins-values à 12.8 % ④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 % ②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI) ③	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI) ④	À 15 % ou à 16,5 % (1) ⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

formulaire obligatoire (article 53A du code général des impôts)

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : Société EKWALI NUTRITION ANIMALE SAS

Néant [X] *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
Prélèvements opérés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

Formulaire obligatoire (art. 53 A du Code Général des Impôts)

16

CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE: DETERMINATION DE LA VALEUR AJOUTEE ET EFFECTIFS

DGFiP N° 2059-E-SD 2018

Désignation de l'entreprise : Société EKWALI NUTRITION ANIMALE SAS		Néant ☐ *	
Si entreprise membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN de la tête de groupe :			
Exercice ouvert le : 01/01/2017 et clos le : 31/12/2017	Durée en nombre de mois	1	2

I- Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	3 785 140
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	3 785 140
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	5 197
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	1 052 269
Variation positive des stocks	OD	85 875
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	28 722
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	1 172 064
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)		
Achats	ON	3 231 795
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	292 216
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	4 942
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	42 303
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	3 571 256
IV- Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	OG	1 385 948
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF).	SA	1 385 948

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	EV	x				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX)	GX	3 785 140	Effectifs au sens de la CVAE *	EY	12	
Période de référence	GY	01/01/2017	GZ	31/12/2017		
Date de cessation			HR			

VI - Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs		
Effectif moyen du personnel * :	YP	11
dont apprentis	YF	
dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

QUADRATUS Informatique

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III du C.G.I.)

(17) COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N° 2059-F 2018
Page 23

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

1/2 (1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31122017 N° SIRET 53466779790001 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Société EKWALI NUTRITION ANIMALE SAS

ADRESSE (voie) BP 81 IRONI BE

CODE POSTAL 97660 VILLE DEMBENI

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	2 000
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	4	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	10 000

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination SOFICOOP

N° SIREN (si société établie en France) % de détention 16.67 Nb de parts ou actions 2 000

Adresse : N° Voie ZI DE CAMBAIE

Code postal 97460 Commune ST PAUL Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique RUBIN Prénom(s) GUILLAUME

Nom marital % de détention 33.33 Nb de parts ou actions 4 000

Naissance : Date 111169 N° Département 53 Commune LAVAL Pays

Adresse : N° 9 Voie RESIDENCE DES MUSCADIERS

Code postal 97600 Commune MAMOUDZOU Pays

Titre (2) M Nom patronymique RUFFET Prénom(s) ALEXIS

Nom marital % de détention 21.33 Nb de parts ou actions 2 560

Naissance : Date 121082 N° Département 22 Commune SAINT BRIEUX Pays FRANCE

Adresse : N° Voie C/O SCAM BP 442

Code postal 97600 Commune MAMOUDZOU Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

QUADRATUS Informatique

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III du C.G.I.)

(17) COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

2/2 (1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31122017 N° SIRET 53466779000019

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Société EKWALI NUTRITION ANIMALE SAS

ADRESSE (voie) BP 81 IRONI BE

CODE POSTAL 97660 VILLE DEMBENI

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	2 000
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	4	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	10 000

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M | Nom patronymique GAILLARD | Prénom(s) JEAN LOUIS

Nom marital | % de détention 16.67 | Nb de parts ou actions 2 000

Naissance : Date 300151 | N° Département 55 | Commune VERDUN | Pays

Adresse : N° 7 | Voie ALLEE DES HIRONDELLES

Code postal 97460 | Commune ST PAUL | Pays Réunion

Titre (2) M | Nom patronymique DAROUSSI | Prénom(s) NAHUM

Nom marital | % de détention 12.00 | Nb de parts ou actions 1 440

Naissance : Date 200582 | N° Département 976 | Commune DZAOUDZI | Pays

Adresse : N° | Voie BP 442

Code postal 97600 | Commune MAMOUDZOU | Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

QUADRATUS Informatique

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

N° de dépôt

1/1 (1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31122017

N° SIRET 53466779000019

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Société EKWALI NUTRITION ANIMALE SAS

ADRESSE (voie) BP 81 IRONI BE

CODE POSTAL 97660 VILLE DEMBENI

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE | P5 | 2

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Forme juridique SAS Dénomination ABATTOIR DE VOLAILLES-MAYOTTE
N° SIREN (si société établie en France) % de détention 23.12
Adresse : N° Voie RUE DE LA MATERNITE KAHANI
Code postal 97670 Commune OUANGANI Pays Mayotte

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

QUADRATUS Informatique

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE MAMOUDZOU
REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS
Dépot du : 29/11/2018
Sous le N°: 2018/B/398

TGI DE MAMOUDZOU
08 OCT. 2018

EKWALI NUTRITION ANIMALE

Société par actions simplifiée au capital de 300.000 €

Siège social : Ironi Bé

DEMBENI- MAYOTTE

RCS MAMOUDZOU 534 667 779

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017

Monsieur Guillaume RUBIN, Président Directeur Général de la Société EKWALI NUTRITION ANIMALE, a conformément aux dispositions des statuts et de l'article L. 227-9 du Code de commerce, aux fins de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017, établi le présent rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle en application des statuts et des dispositions du Code de Commerce pour vous rendre compte de l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

1. PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017, que nous soumettons à votre approbation, ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

12 - comptes de résultat

Le chiffre d'affaires s'élève à 3.785.140 € et le résultat de l'exercice, après amortissements et provisions, enregistre un bénéfice 599.023 € contre un bénéfice de 194.333 € pour l'exercice précédent.

Dans le cadre de son activité, la société a reçu 1.052.269 € de subvention d'exploitation.

Le résultat d'exploitation est positif de 489.490 € et le résultat financier est négatif de 24.942 €.

Avec un résultat exceptionnel positif de 134.476 €, le résultat net ressort positif à 599.023 €.

13 – bilan

Le total du bilan ressort à 4.641.516 € contre 4.334.137 € en 2016.

Actif

Les immobilisations corporelles représentent un montant 2.323.846 € avec l'apport d'un nouvel investissement enregistré en 2017 qui est totalement opérationnel.

L'actif circulant d'un montant de 2.283.090 € dont les principaux postes sont les suivants :

- Un stock matière première en progression cette année et qui atteint 667.031€
- Une créance ODEADOM d'un montant de 560.038€ également en progression et lié aux évolutions de tonnage (le quota RSA est fixe et le reste fléché vers du MFPA en forte progression).
- Et enfin des disponibilités bancaires pour un montant de 325.129€.

Passif

Les capitaux propres passent 2.688.439 € à 3.151.400 €, après résultat et reprise de subvention.

Les concours bancaires (MT et CT) passent de 856.711 € à 693.026 €. Cette baisse est surtout due aux lignes CT non utilisées à cette date ; notons toutefois qu'un nouveau prêt de 72 K€ sur 5 ans a été contracté auprès de BNP PARIBAS pour le financement de la ligne d'ensachage. Les autres postes n'ont que peu évolué et n'appellent pas de remarques particulières.

Est joint en annexe au présent rapport, le tableau des résultats prévu par l'article R225-102 du Code de Commerce.

2. SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Précision sur l'activité de l'année :

L'entreprise a trois types d'activité avec les évolutions suivantes :

- Une activité industrielle de fabrication d'aliment du bétail et qui représente 75% du CA. Cette activité est en progression de 12,7% par rapport à 2016, grâce à la hausse des volumes commercialisés.
- Une activité de négoce qui représente 23% du CA et qui a évolué de 23% en 2017. Cette évolution est due à 3 opérations d'achat revente de tourteaux de soya Indien à destination de Madagascar. L'activité négoce réalisée sur le territoire de Mayotte est en recul.
- Enfin, une activité de prestation de services qui représente 2% de CA et qui a stagné au cours de l'année.

Dossier Majwayi : Dans le cadre de son plan de redressement, Majwayi a remboursé 37 K€ à Ekwali NA laissant un solde de 111 K€ en date de clôture. Les 40 K€ pour lesquels Ekwali NA a été condamné sont passés en pertes sur créances irrécouvrables.

Dossier douane : Ekwali Na poursuit les douanes suite à l'augmentation soudain de l'OM interne sur les fabrications ; un avocat du barreau de Paris gère ce dossier qui doit faire le faire passer au tribunal en Juin 2018.

Contrôle sur les aides européennes : Au cours du 4ème trimestre de l'année, Ekwali a été contrôlé à 3 reprises ; une 1ère fois par le service des douanes, une 2ème fois par le service de contrôle de l'ODEADOM et enfin une 3ème fois par le service de contrôle de l'Europe. Ces contrôles n'ont fait apparaitre aucun problème majeur et la répercussion des aides a bien été validée. Néanmoins, l'ODEADOM a considéré que l'entreprise n'avait pas à répercuter l'aide au niveau des particuliers ce qui a entrainé cette année une révision de la grille tarifaire.

Enfin, le fait marquant sur le plan industriel est la réception de la nouvelle ligne d'ensachage qui permet désormais de doubler la productivité et passer de 4 à 8 tonnes à l'heure.

3. SITUATION DE LA SOCIETE A LA DATE DU PRESENT RAPPORT

L'arrêt de l'activité de Majwayi est quasiment acté. Le gérant a laissé crever son cheptel sans aliment, eau et électricité. Les services de l'alimentation ont dû euthanasier les dernières poules vivantes ; cette situation pose un problème majeur de salubrité et venons d'apprendre qu'une salmonella tiphimurium a été identifiée.
Par ailleurs, les volumes d'aliment sont en forte croissance depuis le début d'année ainsi que l'activité négoce mais dans une moindre mesure. Notons enfin que l'activité de prestation de service concernant les produits de négoce de SOMCO se termine cette année ; elle représentait 29,5 K€ de CA en 2017.

4. ACTIVITES EN MATIERES DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de Commerce, la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

5. DELAIS DE PAIEMENT

Les informations prévues par les articles L232-1 et D441-4 du code de commerce, sont présentées dans le tableau suivant :

	Article D. 441-1 : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le termes est échu					
	0 jours (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jours et plus)
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées						207
Montant total des factures concernés h.t		17 299 €	148 098€	79 760€	134 672€	379 829€
Pourcentage du montant total des achats h.t de l'exercice		0.48%	4.10%	2.21%	3.73%	10.51%
Pourcentage du chiffre d'affaires h.t de l'exercice						

Article D. 441-1 : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le termes est échu					
0 jours (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jours et plus)
					267
	44 419 €	13 883€	61 054€	101 815 €	221 172 €
	1.29 %	0.40%	1.77%	2.95%	6.40%

6. FILIALES ET PARTICIPATIONS

Après s'être engagée en 2015 dans la SCEA Ekwali Couvoir puis en 2016 dans la SAS AVM (Abattoir Volaille Mayotte), l'entreprise n'a pas racheté de participation au cours de l'exercice écoulé.

7. AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 599.023 € en report à nouveau.

Après affectation, les capitaux propres ressortent à 3.151.400 € pour un capital social de 300.000 € et le report à nouveau créditeur est de 1.619.426 €.

8. RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

9. DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles fiscalement Il n'y a pas d'impôt supporté en raison desdites dépenses et charges.

10. ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIETE

Informations concernant les mandataires sociaux :

Conformément aux dispositions de l'article L. 3 du Code de Commerce, et dans un souci de transparence, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés pour chacun des mandataires sociaux de la Société.

- **Monsieur Guillaume RUBIN,** Président d'EKWALI NA SAS
 - Gérant de la société SCEA Ekwali Couvoir
 - Directeur général de la SAS AVM
- **Monsieur Claude BIHRY,** Administrateur d'EKWALI NA SAS, représentant de SOFICOOP,
 - Directeur général de Soficoop SAS, filiale de l'Urcoopa,
 - Directeur général de l'Union de coopératives agricoles Urcoopa,
 - Directeur général d'Irris SAS, filiale de Soficoop,
 - Directeur général de l'union de coopératives agricoles Canavi-Botanica,
 - Directeur Général de l'union de coopératives agricoles Gesic,
 - Directeur général de Proval SAS, filiale de Soficoop,
 - Administrateur de Cilam SA, représentant Urcoopa,
 - Administrateur Réunilait SAS, représentant Soficoop sas,
 - Administrateur de Couvée d'Or SA, représentant Urcoopa,
 - Administrateur de Segma SAS, représentant Soficoop,
 - Administrateur de Crête d'Or SA, représentant Urcoopa,
 - Administrateur de la coopérative agricole Ovocoop, représentant Urcoopa,
 - Administrateur de Cogédal SA, représentant Soficoop,
 - Gérant de la SCI PITON DEFAUD,
 - Gérant de la SCI PETITE ILE.
- **Monsieur Jean-Louis GAILLARD,** administrateur d'EKWALI NA,
 - Administrateur de FIB'INVEST,
 - Administrateur de FIBRES INDUSTRIE BOIS,
 - Directeur Général associé de APINESS BUSINESS.

Contrôle de la société

La répartition des actionnaires au capital d'EKWALI NA est actuellement la suivante :

SOFICOOP SAS	2.000 actions	représentant 16,66 % de participation,
M. Guillaume RUBIN	4.000 actions	représentant 33,33 % de participation,
M. Jean-Louis GAILLARD	2.000 actions	représentant 16,66 % de participation,
M. Alexis RUFFET	2.560 actions	représentant 21,33 % de participation,
M. Nahum DAROUSSI	1.440 actions	représentant 12,00 % de participation,

Renouvellement des membres du Comité de Direction

- Il n'y a pas de renouvellement à réaliser.

11. CONTROLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le Commissaire aux comptes a procédé aux contrôles et vérifications prévus par la loi. Son opinion sur les comptes annuels est consignée dans son rapport général.

12. CONVENTIONS REGLEMENTEES

En application des dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce, il est rappelé qu'il n'y a pas de conventions conclues au cours de l'exercice entre la société et les associés.

13. PERSPECTIVES D'AVENIR

Sur le plan industriel, l'entreprise réfléchit à se doter de 2 nouveaux silos de stockage pour maïs et tourteau de soya, elle envisage également de prolonger le RDC de la tour de granulation pour construire un atelier de maintenance ; enfin, les parkings seront pavés ainsi que les aires de retournement des véhicules. Ce projet s'inscrit dans l'amélioration du statut sanitaire de l'entreprise.
Sur le plan juridique, et comme indiqué dans le pacte d'actionnaire, Guillaume RUBIN prépare le rachat des titres de l'ensemble des associés via une holding « Kerlomig ».

14. INSTALLATION CLASSEE

Dans le cadre de l'exploitation par notre entreprise d'une installation classée soumise à autorisation, figurant sur la liste prévue au IV de l'article L.515-8 du code de l'environnement, il est informé qu'une politique de prévention du risque d'accident technologique a été menée par EKWALI NA et qu'elle a acquis la capacité à couvrir sa responsabilité civile du fait de l'exploitation de ses installations, qu'elle a mis en place les moyens pour assurer la gestion de l'indemnisation des victimes en cas d'accidents technologiques engageant sa responsabilité.

15. RENOUVELLEMENT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les mandats des Commissaires aux comptes venant à expiration à l'occasion de cette Assemblée Générale, il est proposé de renouveler pour une durée de six exercices sociaux les mandats :

- En qualité de Commissaire aux comptes titulaire : société EXA, société de commissaires aux comptes au capital social de 40.000€,
- En qualité de Commissaire aux comptes suppléant : société AUDIT REVISION CONTROLE INTERNATIONAL (ARCI), société de commissaires aux comptes au capital social de 100.000€,

Le président vous invite, après la lecture des rapports présentés par votre commissaire aux comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Le Président Directeur Général,

Monsieur Guillaume RUBIN

Certifié conforme à l'original
G. RUBIN président

Correspondant MAZARS

Société de commissaires aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Saint-Denis

Société anonyme au capital de 40 000 €
4 rue Monseigneur Mondon 97400 Saint-Denis

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE MAMOUDZOU
REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS
Dépot du : 29/11/2018
Sous le N°: 2018 B 398

TGI DE MAMOUDZOU
Arrivée le
08 OCT. 2018
REGISTRE
ET

EKWALI NUTRITION ANIMALE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2017

commissaire
aux comptes

Correspondant MAZARS

Société de commissaires aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Saint-Denis

Société anonyme au capital de 40 000 €
4 rue Monseigneur Mondon 97400 Saint-Denis

EKWALI NUTRITION ANIMALE

Société par Actions Simplifiée au capital de 300 000 euros
Siège social : IRONI BE – BP 81- 97660 DEMBENI

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2017

Aux Associés,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale constitutive, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société EKWALI NUTRITION ANIMALE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Correspondant MAZARS

Société de commissaires aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Saint-Denis

Société anonyme au capital de 40 000 €
4 rue Monseigneur Mondon 97400 Saint-Denis

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VÉRIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSÉS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président Directeur Général dans les autres documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité d'Administration.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Correspondant MAZARS

Société de commissaires aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Saint-Denis

Société anonyme au capital de 40 000 €
4 rue Monseigneur Mondon 97400 Saint-Denis

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

À Saint-Denis, le 11 juin 2018

Le Commissaire aux Comptes :



Norbert TRESFELS

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2017 12			Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement	13 245	13 245				
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	8 097	8 097		419	419-	100.00-
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	2 860 890	708 842	2 152 048	2 264 682	112 634-	4.97-
	Installations techniques, matériel et outillage	109 770	52 778	56 992	73 223	16 231-	22.17-
	Autres immobilisations corporelles	214 571	99 765	114 806	88 865	25 942	29.19
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	20 999		20 999	20 999		
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	13 580		13 580	13 580		
	Total II	3 241 151	882 726	2 358 425	2 461 768	103 343-	4.20-
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements	667 031		667 031	517 163	149 868	28.98
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis	11 716		11 716	14 056	2 340-	16.65-
	Marchandises	119 137		119 137	180 790	61 652-	34.10-
	Avances et acomptes versés sur commandes	42 734		42 734	38 225	4 509	11.80
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	354 679	111 582	243 096	236 458	6 639	2.81
	Autres créances	869 727		869 727	868 665	1 062	0.12
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	325 129		325 129	16 280	308 848	NS
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	4 520		4 520	732	3 788	517.59
	Total III	2 394 673	111 582	2 283 090	1 872 369	410 722	21.94
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	5 636 824	994 308	4 641 516	4 334 137	307 379	7.09

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

...comptes annuels annexés au rapport du commissaire aux comptes

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2017 12	Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 300 000)	300 000	300 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	30 000	30 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	1 020 403	826 070	194 333	23.53
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	599 023	194 333	404 690	208.25
	Subventions d'investissement	1 201 973	1 338 036	136 062-	10.17-
	Provisions réglementées				
	Total I	3 151 400	2 688 439	462 961	17.22
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques	37 050	37 050		
	Provisions pour charges				
	Total III	37 050	37 050		
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	692 640	742 946	50 306-	6.77-
	Concours bancaires courants	386	113 765	113 379-	99.66-
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 467	937	530	56.53
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	405 467	398 315	7 152	1.80
	Dettes fiscales et sociales	340 966	302 867	38 099	12.58
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	11 920	48 268	36 348-	75.30-
	Autres dettes	221	1 550	1 329-	85.76-
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	1 453 066	1 608 647	155 582-	9.67-
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	4 641 516	4 334 137	307 379	7.09
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	898 110	1 608 647		

Comptes annuels annexés au rapport du commissaire aux comptes

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2017 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/12/2016 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises	863 884		863 884	696 719	167 165	23.99
Production vendue de biens	2 847 721		2 847 721	2 527 164	320 558	12.68
Production vendue de services	73 535		73 535	75 691	2 156-	2.85-
Chiffre d'affaires NET	3 785 140		3 785 140	3 299 574	485 566	14.72
Production stockée			2 340-	663	3 004-	452.83-
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			1 052 269	834 902	217 367	26.04
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			106 491	13 479	93 012	690.03
Autres produits			5 197	1 369	3 828	279.57
Total des Produits d'exploitation (I)			4 946 757	4 149 988	796 770	19.20
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises			615 117	562 586	52 531	9.34
Variation de stock (marchandises)			61 652	43 993-	105 645	240.14
Achats de matières premières et autres approvisionnements			2 616 678	2 369 799	246 879	10.42
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			149 868-	184 381-	34 513	18.72
Autres achats et charges externes *			469 433	462 199	7 234	1.57
Impôts, taxes et versements assimilés			35 777	221 125	185 348-	83.82-
Salaires et traitements			451 582	355 687	95 895	26.96
Charges sociales			41 372	28 828	12 544	43.51
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			249 319	208 645	40 674	19.49
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			23 902	726	23 176	NS
Dotations aux provisions				37 050	37 050-	100.00-
Autres charges			42 303	1 032	41 271	NS
Total des Charges d'exploitation (II)			4 457 267	4 019 302	437 965	10.90
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			489 490	130 685	358 805	274.56
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

Comptes annuels annexés au rapport du commissaire aux comptes

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2017 12	Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	8 726	3 054	5 673	185.76
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	8 726	3 054	5 673	185.76
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	33 669	32 663	1 005	3.08
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	33 669	32 663	1 005	3.08
2. Résultat financier (V-VI)	24 942-	29 610-	4 667	15.76
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	464 548	101 075	363 472	359.60
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		7 168	7 168-	100.00-
Produits exceptionnels sur opérations en capital	136 062	107 938	28 125	26.06
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	136 062	115 106	20 957	18.21
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 587	18 713	17 126-	91.52-
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		3 135	3 135-	100.00-
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	1 587	21 848	20 261-	92.74-
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	134 476	93 258	41 218	44.20
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des produits (I+III+V+VII)	5 091 546	4 268 147	823 399	19.29
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	4 492 523	4 073 814	418 709	10.28
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	599 023	194 333	404 690	208.25
* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier	4 942	10 974		
: Redevance de crédit bail immobilier				

(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Comptes annuels annexés au rapport du commissaire aux comptes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 22 475 €. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

L'utilisation du CICE dans l'entreprise

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Au titre de l'année civile écoulée, nous avons dégagé un crédit d'impôt de 22 475 €, que nous avons affecté principalement à des efforts en matière de :

Description des efforts	Montant
- investissement :	
- recherche :	
- d'innovation :	
- formation :	
- recrutement :	
- prospection de nouveaux marchés :	
- transition écologique et énergétique :	
- reconstitution des fonds de roulement :	22 475
Total	22 475

Comptes annuels annexés au rapport du commissaire aux comptes

Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement TOTAL	13 245		
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	8 097		
Constructions sur sol d'autrui	2 756 704		104 186
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	109 770		
Installations générales agencements aménagements divers	106 667		22 857
Matériel de transport	45 862		3 425
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	32 607		15 508
TOTAL	3 051 610		145 976
Autres participations	20 999		
Prêts, autres immobilisations financières	13 580		
TOTAL	34 579		
TOTAL GENERAL	3 107 531		145 976

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement TOTAL			13 245	13 245
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			8 097	8 097
Constructions sur sol d'autrui			2 860 890	2 860 890
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			109 770	109 770
Installations générales agencements aménagements divers			129 524	129 524
Matériel de transport			49 287	49 287
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		12 356	35 759	35 759
TOTAL		12 356	3 185 230	3 185 230
Autres participations			20 999	20 999
Prêts, autres immobilisations financières			13 580	13 580
TOTAL			34 579	34 579
TOTAL GENERAL		12 356	3 241 151	3 241 151

Comptes annuels annexés au rapport du commissaire aux comptes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement TOTAL	13 245			13 245
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	7 678	419		8 097
Constructions sur sol d'autrui	492 022	216 820		708 842
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	36 547	16 231		52 778
Installations générales agencements aménagements divers	18 735	12 631		31 366
Matériel de transport	45 862	436		46 298
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	31 675	2 782	12 356	22 101
TOTAL	624 840	248 900	12 356	861 384
TOTAL GENERAL	645 763	249 319	12 356	882 726

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	419				
Constructions sur sol d'autrui	216 820				
Instal.techniques matériel outillage indus.	16 231				
Instal.générales agenc.aménag.divers	12 631				
Matériel de transport	436				
Matériel de bureau informatique mobilier	2 782				
TOTAL	248 900				
TOTAL GENERAL	249 319				

Comptes annuels ... du commissaire aux comptes

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	37 050				37 050
TOTAL	37 050				37 050

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	165 449	23 902	77 769		111 582
TOTAL	165 449	23 902	77 769		111 582
TOTAL GENERAL	202 499	23 902	77 769		148 632
Dont dotations et reprises d'exploitation		23 902	77 769		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	13 580		13 580
Clients douteux ou litigieux	111 582	111 582	
Autres créances clients	243 096	243 096	
Personnel et comptes rattachés	15 489	15 489	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	15	15	
Impôts sur les bénéfices	22 475	22 475	
Taxe sur la valeur ajoutée	2 384	2 384	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	17 352	17 352	
Divers état et autres collectivités publiques	568 038	568 038	
Débiteurs divers	243 974	243 974	
Charges constatées d'avance	4 520	4 520	
TOTAL	1 242 506	1 228 926	13 580

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	386	386		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	692 640	137 684	492 049	62 907
Fournisseurs et comptes rattachés	405 467	405 467		
Personnel et comptes rattachés	121 263	121 263		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	27 477	27 477		
Taxe sur la valeur ajoutée	157 098	157 098		
Autres impôts taxes et assimilés	35 127	35 127		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	11 920	11 920		
Autres dettes	221	221		
TOTAL	1 451 599	896 643	492 049	62 907
Emprunts souscrits en cours d'exercice	72 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	122 306			

Comptes annuels annexés au rapport du commissaire aux comptes

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Comptes annuels ... du rapport du commissaire aux comptes

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.
Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	21 764
Autres créances	568 038
Total	589 802

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	386
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	26 004
Dettes fiscales et sociales	165 321
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 670
Total	194 380

Charges et produits constatés d'avance

Comptes annuels - Annexes - Rapport du commissaire aux comptes

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	4 520
Total	4 520

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 9000 euros, décomposés de la manière suivante :
- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 9000€
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : NEANT

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE MAMOUDZOU
REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS
Dépôt du : 29/11/2018
Sous le N°: 2018 B 398

EKWALI NUTRITION ANIMALE
Société par actions simplifiée au capital de 300.000 euros
Siège social : Ironi Bé 97660 Dembeni
834 667 779 RCS Mamoudzou

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ASSOCIES DU 25 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit,
Le 25 Juin,
A 18 heures,

Les associés de la société EKWALI NUTRITION ANIMALE se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège de l'URCOOPA, ZI de Cambaie – 97460 SAINT PAUL sur convocation adressée le 9 juin 2018 à chaque associé.

Sont présents ou représentés :

- Monsieur Alexis RUFFET, détenant 2.560 actions,
- Monsieur Jean-Louis GAILLARD, détenant 2.000 actions,
- SOFICOOP, détenant 2.000 actions,
- Monsieur Guillaume RUBIN, détenant 4.000 actions.

Total des actions des associés présents ou représentés : 10.560 actions sur les 12.000 actions composant le capital social.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Guillaume RUBIN, en sa qualité de Président de la Société.

Le Président remercie la présence du Commissaire aux comptes de la société, représenté par Monsieur Thierry ABASSBAY.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, le quorum nécessaire à tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire étant largement atteint.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :
- les justificatifs des convocations régulières des associés, les pouvoirs des associés,
- le rapport du Président au Comité d'Administration,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée,
- le bilan, les comptes de résultats arrêtés au 31 décembre 2017.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Lecture du rapport de gestion du comité d'administration et du rapport général du Commissaire aux Comptes,
2. Affectation du résultat bénéficiaire de l'exercice,
3. Pouvoir pour l'accomplissement des formalités,
4. Questions diverses

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte, demande la lecture des rapports général et spécial de commissaires aux comptes qui valident l'arrêté au 31 décembre 2017.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion au Comité d'administration et du rapport général du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31.12.2017 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux membres du Comité d'Administration quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des actionnaires.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 599.023€ de la manière suivante :

- report à nouveau 599.023€

Après affectation, les capitaux propres ressortent à 3.151.400€ pour un capital social de 300.000€, le report à nouveau créditeur est de 1.619.426€ et la réserve légale à 30.000€, soit 1/10ème du capital.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des actionnaires.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale rappelle qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des quatre derniers exercices écoulés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des actionnaires.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, sur les conventions relevant de l'article L. 227-10 et suivants du Code de Commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des actionnaires.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de ne pas allouer de jetons de présence au Comité d'Administration.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des actionnaires.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide, pour une durée de six exercices sociaux prenant fin à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés appelée à statuer sur les comptes annuels du sixième exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de la même année, de renouveler les mandats :

- En qualité de Commissaire aux comptes titulaire : société EXA, société de commissaires aux comptes au capital social de 40.000€, inscrite au RCS de SAINT-DENIS sous le numéro 337 725 949, dont le siège social est situé 4 rue Monseigneur Mondon 97400 SAINT-DENIS
- En qualité de Commissaire aux comptes suppléant : société AUDIT REVISION CONTROLE INTERNATIONAL (ARCI), société de commissaires aux comptes au capital social de 100.000€, inscrite au RCS de SAINT-DENIS sous le numéro 337 725 949, dont le siège social est situé 4 rue Monseigneur Mondon 97400 SAINT-DENIS

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des actionnaires.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Monsieur Guillaume RUBIN

Président

